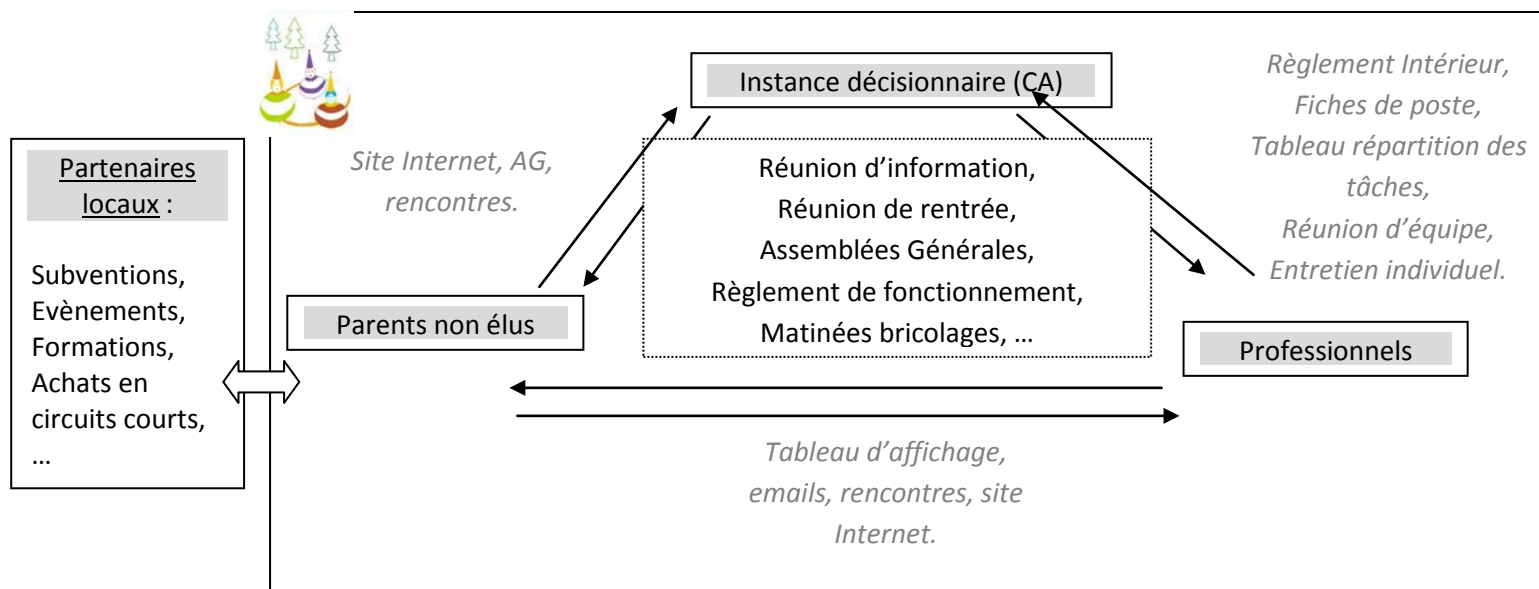


La structure gestionnaire garantit la coopération parents- professionnels

Schéma simplifié



Critère 1.1

La structure juridique qui porte le lieu d'accueil préserve dans tous les cas un caractère non lucratif.

Association Loi 1901

But associatif : structure d'accueil pour les enfants jusqu'à 6 ans

Gestion par des bénévoles

Liens étroits avec les autres acteurs du champ associatif local (Mairie, ACEPP, autres Crèches)

La Crèche Halte Garderie 3 P'tits Tours est née en 1989, conformément à la loi 1901. A l'origine crèche parentale, c'est-à-dire gérée uniquement par des parents, elle a progressivement évolué vers une structure employant des professionnel(les) de la Petite Enfance, tout en conservant à sa tête une gouvernance 'parentale'.

Notre structure a pour but de « créer et gérer à Lans en Vercors une structure d'accueil pour la garde et les loisirs des enfants résidant ou séjournant sur la commune ou sur les communes environnantes, de promouvoir toutes actions favorisant l'accueil de la petite enfance (jusqu'à 6 ans) et développer toutes les activités conduisant à ce but. L'association a également pour but d'accompagner les parents à leur fonction parentale. Elle peut travailler en lien et apporter son soutien à d'autres associations et institutions concernées par la petite enfance »

Exemple :

- *Accessibilité pour vacanciers lors des vacances de février et de Pâques*

Notre association n'a pas pour but de réaliser des profits. Nous formulons autrement cette notion de « but non lucratif » puisqu'elle n'apparaît pas dans nos statuts. En effet, nous organisons régulièrement des événements (Bourses d'Automne et de Printemps, Ventes de chocolats à Noël et à Pâques) ; événements qui nous rapportent quelques bénéfices.

Néanmoins, ces bénéfices sont réinvestis directement et automatiquement dans la Crèche :

Exemples de réutilisation des bénéfices réalisés :

- *Bénéfices réalisés lors de la Bourse Printemps-été 2015 : Intervention sur 2 mois d'une psychomotricienne extérieure à la Crèche*
- *Bénéfices réalisés lors de la vente de chocolats fin 2015 : Projet d'achat de livres pour les enfants*

Il est à noter que les salaires versés aux employés et les frais de fonctionnement liés à la structure (réparations, entretien, ...) proviennent :

- De l'adhésion et des factures réglées par les familles dont les enfants sont accueillis dans notre structure
- De Fonds Publics (subventions de la CAF, Mairie de Lans en Vercors, département, ...)

La gestion de notre structure est désintéressée et réalisée par des bénévoles. Il est stipulé dans nos statuts, Article 9, que « *les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont gratuites* ».

Nous garantissons que les élus associatifs ne sont pas rémunérés de manière directe ou indirecte :

- Les élus ne reçoivent pas de fiches de paye et ne prétendent pas (malgré la possibilité de le faire indiquée dans nos statuts) au remboursement d'éventuels frais.
- Notre fonctionnement financier est géré par l'ACEPP (achats, dépenses, rentrées d'argent tous les mois). L'ACEPP ne disposant pas de la compétence d'expert comptable,
- Nous faisons appel, en « double vérification », à un expert comptable et à un commissaire aux comptes qui supervise le tout car la majorité de nos subventions viennent de fonds publics.

Notre structure est également un acteur important localement dans le secteur associatif et dans l'économie sociale et solidaire :

- Adhésion à l'ACEPP : Outre l'aide que l'ACEPP nous apporte (ressources, conseils, gestion financière), nous adhérons à ce réseau ainsi qu'aux valeurs qu'il porte. Nous rappelons les termes présents dans l'article 2 de nos statuts : « L'association... Elle peut

travailler en lien et apporter son soutien à d'autres associations et institutions concernées par la petite enfance ».

- Nous sommes en lien étroit avec la Mairie de Lans en Vercors puisque l'un des élus fait partie de notre association et est présent à chaque réunion du Conseil.
- Nous faisons partie du réseau local des Crèches (avec comme intervenant également la Communauté de Communes du Massif du Vercors) avec entre autre notre participation à la fête de la Petite enfance qui réunit toutes les crèches du plateau du Vercors (Nord) sur une journée.

Critère 1.2

Pour permettre une réelle implication des familles, les parents utilisateurs sont majoritaires dans les instances décisionnelles de l'association gestionnaire. Leur pouvoir de décision est réel et garanti par les statuts. Des réunions régulières témoignent de cette participation.

CA majoritairement de parents dont les enfants sont accueillis dans la structure

Tous les parents utilisateurs sont membres de l'association

Comme il est indiqué dans nos statuts Article 5, notre association se compose de personnes physiques ou morales au titre de : « *Membres adhérents : sont considérés comme tels toutes les personnes ayant acquitté leurs cotisations annuelles et qui utilisent les services de l'association* »

Concernant notre mode de fonctionnement, le renouvellement des membres du Conseil d'Administration a lieu chaque année en avril.

Conformément à nos statuts, tous les parents utilisateurs sont membres de l'association, et donc éligibles au Conseil d'Administration. La seule limite est numérique, avec au maximum 15 membres au sein du Conseil.

Les conseils d'Administrations ont lieu en moyenne tous les 2 mois. S'y ajoutent les Conseils d'Administrations exceptionnels dans le cadre par exemple de la préparation de l'Assemblée Générale.

Il est également précisé dans les articles 5 et 9 que les membres de droits (ex les représentants de la Mairie) sont au nombre de 2 au maximum.

Actuellement, notre CA est composé de :

- 1 président
- 1 trésorière et 1 trésorière adjointe
- 1 secrétaire
- 2 membres adhérents

Critère 1.3

Le lieu d'accueil met en œuvre le principe de coresponsabilité entre l'association, donc les parents, et les professionnels, garants de la pédagogie.

Assemblée Générale avec convocation des membres

Projet d'établissement validé en AG

Règlement de fonctionnement signé par les parents membres de l'association

Réunion de rentrée avec les familles

Plusieurs moments importants permettent la réunion de tous les parents avec les professionnels :

- l'Assemblée Générale qui a lieu une fois l'an. Toute l'équipe pédagogique y est présente afin d'expliquer les projets passés et à venir et illustrer le fonctionnement de la crèche. A cette assemblée sont convoqués tous les parents.
- Les réunions de rentrée en septembre et de début d'année en janvier au cours desquelles le projet éducatif est discuté.
- Les deux fêtes de la crèche en été et à Noël.

Si le projet d'établissement est en pratique écrit principalement en commun avec l'équipe professionnelle et les membres du Conseil d'Administration, il est voté en Assemblée Générale par tous les membres de l'association.

Les professionnels sont garants du projet d'établissement (social, éducatif et pédagogique). Les membres du CA sont eux responsables de la gestion de la structure et écrivent donc en accord avec la direction le règlement intérieur applicable à tous les professionnels.

Tous les parents ont également, en dehors de la participation à l'Assemblée Générale et au vote de l'orientation pédagogique de la structure, des obligations et des responsabilités. Celles-ci figurent en page 3 de notre Règlement de fonctionnement sous l'intitulé « la Place des Parents » :

« *Cet engagement se traduit par :*

- *Le paiement de l'adhésion annuelle à l'association dont le montant est fixé annuellement lors de l'Assemblée Générale. Dès la période d'adaptation de l'enfant, la cotisation annuelle d'adhésion doit être acquittée. Une cotisation réduite est prévue pour les familles dont l'enfant s'inscrit en cours d'année (entre mars et septembre).*
- *Participation active auprès des enfants, dans le cadre et le concept d'une coéducation entre parents et salariés.*
- *Participation pour des aides ponctuelles: Possibilité de faire appel aux parents pour une aide ponctuelle en fonction des compétences de chacun. Exemple : bricolage, sorties exceptionnelles, fêtes, soutien informatique, courses, etc....*
- *Participation pour l'hygiène de la structure: A titre exceptionnel, si l'agent d'entretien ne peut assurer ses fonctions, les parents peuvent être amenés à faire le ménage quotidien des locaux. »*

Ce règlement de fonctionnement ne peut être modifié qu'après validation lors d'une AG ou d'une AG extraordinaire

Un lien fort existe entre l'équipe et les membres de l'association. En effet, nous pensons que la communication et la transparence sont essentielles voire primordiales pour assurer un bon fonctionnement de la structure. Nous organisons ainsi des rencontres entre le CA et les professionnels : un membre de l'équipe est présent à chaque début de conseil d'administration (en général la Directrice). D'autres réunions peuvent être faites en fonction des problématiques rencontrées.

Exemple : *Nous avons rencontré il y a quelques temps des tensions au sein de l'équipe. Afin d'être le plus réactif possible et aider l'équipe à faire face à cela, un membre du CA était, entre autre, présent sur un temps donné lors de chaque réunion d'équipe. Cet exemple sera à nouveau cité dans le critère 4.*

Critère 1.4

La répartition des tâches et responsabilités entre le bureau de l'association et la direction est clairement énoncées dans le règlement de fonctionnement et chaque professionnel occupe la place et le rôle qui sont précisés dans sa fiche de poste. La concertation entre l'association et l'équipe professionnelle est organisée de manière régulière, tant en ce qui concerne le projet social, éducatif et pédagogique, qu'en matière de dialogue social. En cas de conflit, des temps d'ajustement sont organisés, dans lesquels le respect des personnes et la recherche de consensus sont privilégiés

Afin que la place de chacun soit définie précisément et sans ambiguïté, divers outils ont été mis en place au fur et à mesure des années pour aboutir au fonctionnement suivant :

- Chaque salarié(e) reçoit lors de la signature de son contrat une fiche de poste. Depuis 2015, nous demandons aux nouveaux employés de nous en rendre un exemplaire signé.

Exemple : Lors de sa prise de poste, notre nouvelle directrice nous a rendu avec son contrat une copie de sa fiche de poste signée.

- Nous avons élaboré un document unique sous la forme de répartition des tâches, qui a été également mis en application par d'autres crèches et transmis à l'ACEPP pour servir d'exemple.
- Il existe enfin un protocole de suivi de direction afin de pouvoir, en cas de difficultés rencontrées, pouvoir se positionner et prendre les mesures nécessaires.

En cas de conflits comme cela a déjà pu arriver par le passé, des temps d'ajustement sont organisés. Comme cité en exemple précédemment, dans le cas des deux derniers conflits, le président de l'association a fait le lien entre les autres membres du bureau et l'équipe pédagogique. A également été mis en place des entretiens de groupe et individuel avec un psychologue, qui, à la fin de ces temps de paroles, a fait une restitution objective à l'équipe.

Les membres du CA sont également en contact avec la médecine du travail.

Entre les professionnels et les membres du CA sont organisées diverses instances de concertation :

- De façon annuelle avec les entretiens individuels (présence de la directrice et d'un membre du bureau)
- Les réunions de CA se font en présence de la directrice et parfois d'un autre membre de l'équipe si cela est nécessaire.
- Les réunions d'équipes où un membre du bureau peut être présent, soit à la demande des professionnels, soit du CA.
- Les rencontres, par exemple lorsque nous venons chercher nos enfants, c'est souvent l'occasion d'échanger.

Comme indiqué précédemment, nous fondons nos relations entre professionnels et parents/membres de l'association sur la transparence et la communication. Pour cela, le respect des personnes (parents comme professionnels) est primordial. Cela passe ainsi par la confiance que nous mettons en chacun de nous mais également par le principe de confidentialité.

Enfin, les membres du CA et les professionnels sont très souvent en contact via des échanges de mails réguliers. En outre, lorsqu'il n'y a pas de possibilité de se rencontrer le jour-même en cas de nécessité, nous restons en contact téléphonique.

Critère 1.5

Les instances décisionnelles de l'association cherchent à entretenir des liens étroits avec les parents qui ne sont pas élus, à prendre en compte leurs attentes, à les informer des décisions et à rechercher en permanence leur participation. La démocratie participative constitue une référence.

Nous avons fait déjà référence plusieurs fois précédemment à ces termes pour évoquer les relations entre les professionnels et les instances décisionnaires : transparence et communication. Ils s'appliquent également aux parents qui ne sont pas élus.

- Avant l'arrivée de l'enfant : une première réunion est organisée par la directrice avec les parents de/des enfant(s) afin de leur expliquer le fonctionnement de l'association.
- A l'arrivée de l'enfant : une réunion de rentrée (septembre) a lieu chaque année afin de présenter le projet pédagogique et l'orientation pour l'année à venir. Un exemplaire du règlement de fonctionnement est également remis à chaque famille (papier ou mail), exemplaire à signer à et rendre à la direction, qui précise l'obligation d'une participation minimum par famille sur l'année, basée sur l'engagement volontaire.
- Au cours de l'année : les décisions importantes sont annoncées et votées lors de l'Assemblée Générale. Les parents non élus peuvent participer (vote) à ce moment et ont donc la possibilité d'échanger et transmettre leur avis. En outre, tous les comptes-rendus de tous les conseils d'administration sont accessibles sur notre site internet via Login/password transmis aux parents lors de la réunion de rentrée.

Nous devons être réalistes : il est difficile actuellement de stimuler l'ensemble des parents (élus et non élus) pour qu'ils participent à la vie de l'association, néanmoins, diverses activités sont organisées avec l'aide de tout le monde :

- La Fête de la crèche, qui permet un échange avec les parents tout en mettant en avant le travail des enfants (spectacles)
- Deux ½ journées bricolage par an, organisées par les professionnels pour redonner un coup de peinture, fixer des étagères, ...
- Invitation des parents non élus lors de certains CA (en fin d'année par exemple)
- Participation aux divers événements (bourses, ...)

Pour permettre une meilleure participation des parents (élus et non élus), des outils ont été mis en place :

- Mails (d'informations sur les actions en cours, les dates de réunion, ...)
- L'association dispose d'un tableau d'affichage où toutes les informations importantes sont transmises (ex : la présence de stagiaires, qui ils sont et pour combien de temps ils sont là).
- Echange par les membres de l'équipe lorsque les parents récupèrent les enfants.
- Le site internet de l'association sur lequel les comptes-rendus des CA sont déposés ainsi que toutes les informations importantes (événements, inscription, ...).

Critère 1.6

L'association développe un dialogue ouvert et constructif avec ses partenaires financiers et institutionnels.

Notre association est en lien avec divers partenaires :

- Institutionnels et financiers :

- La Mairie de notre commune : un élu fait partie de notre association (en tant que membre de droit). Cette personne élue est présente à toutes nos réunions de CA et fait le lien entre la Mairie et notre association.

Exemple : Un projet « transfert de Compétences » est actuellement en cours de réalisation par La Communauté de Communes du Massif du Vercors. Ce projet concerne les crèches associatives (comme la nôtre) et municipales. L'élue présente à nos réunions de CA nous informe de l'avancée du projet tout en nous permettant de faire remonter des informations et des éléments qui pourront éventuellement être pris en compte par la CCMV.

- La CAF : Le président de l'association et professionnels sont en contact avec la CAF. Nous avons des contacts réguliers et un référent unique

- Institutionnels :

- La Communauté de Communes du Massif du Vercors : qui permet à nos professionnels d'avoir accès à certaines formations 'gratuites'.
- Le RAM (Réseau des Assistantes Maternelles).
- Différents réseaux comme l'ACEPP qui mettent en place des réunions régulières.

Nos partenaires sont invités en début d'année mais également lors des Assemblées Générales. En outre, nous leur faisons parvenir régulièrement des invitations lors de moments festifs comme la Fête de la Crèche, les pots de départ ...)

Nos partenaires locaux nous aident pour l'affichage lorsque nous organisons un évènement (par exemple l'Office du Tourisme lors des bourses) ou encore la Mairie pour l'impression des dossiers.

Critère 1.7

L'association se met en réseau au sein de l'ACEPP, partage son expérience et échange avec d'autres lieux d'accueil parentaux.

De part sa volonté de communiquer et d'être informée, notre association est très présente lors d'évènements locaux :

- Lors de la Fête de la petite enfance, déjà évoquée plus tôt (réunion de toutes les crèches du plateau),
- Participation à des formations communes, via, entre autre l'ACEPP
- Partage d'expérience lors des réunions de réseau
- Réunions à thèmes (ex : autour du repas)

Notre association est assez singulière. En effet, nous avons une équipe unie et professionnelle qui s'investit énormément non seulement dans la vie de la crèche mais également en participant à des évènements locaux et à des formations. C'est grâce à cet investissement que l'association s'est lancée dans le projet « Label Parental » !

Nous pouvons dire que notre structure a acquis une certaine notoriété puisque nous atteignons chaque année notre capacité maximale d'accueil, avec parfois une liste d'attente.

Enfin, dans un contexte de bonne entente et de motivation comme le nôtre, la communication avec l'ensemble de nos partenaires et les parents est aisée, via l'affichage, le bouche à oreille ou encore les mails.

Critère 1.8

L'association s'inscrit sur son territoire et participe à la vie locale.

Beaucoup de choses ont déjà été évoquées dans les critères précédents. C'est pourquoi nous présentons nos éléments de réponses pour celui-ci sous forme de tirets.

Qui sont nos partenaires locaux ? :

- La mairie et la CCMV
- L'Office de tourisme
- Lans en Fête (lorsque nous avons participé au marché de Noël)
- Canap'Art (association qui organise entre autre la fête de la musique sur notre commune)
- Les fermes de la commune à qui nous achetons des produits pour la cuisine.

Comment participons-nous à la vie locale ? :

- Lien avec Canap'art (Une garderie a été mise en place lors de la fête de la musique 2015 pour permettre aux parents et à leurs enfants de profiter de leur soirée en toute sécurité et dans une bonne ambiance)
- Bourses (une au printemps, une en automne)

Comment nous intégrons-nous dans notre environnement rural et à orientation 'respect de l'environnement ? :

- Notre association dispose de son propre potager, entretenu, arrosé, cultivé avec les enfants,
- Nous disposons également de notre propre compost (compost témoin) : notre cuisinière a également été formée (visite de l'usine de traitement des déchets, ...). Notre association est un lieu ressource et expérimental autour du compostage.
- Nous privilégions pour nos achats alimentaires les circuits courts et donc locaux (légumes, fruits, ...).

Comment nous adaptons-nous aux contraintes/besoins des parents ? :

- Nous avons par exemple avancé les horaires de départ des enfants pour convenir aux nouveaux horaires de l'école (les parents ont la possibilité de venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h).

Que représentons-nous localement ? :

- Notre association est l'un des principaux employeurs de la commune.
- La majorité des professionnels employés par notre association habitent sur le plateau du Vercors (Vercors Nord).
- Nous sommes la seule crèche de la Commune de Lans en Vercors ; nous rendons également service à la population (pour rappel nous accueillons des vacanciers pendant certaines vacances).

Comment communiquons-nous ? :

- Via le site web et les affichages de l'Office du Tourisme
- Via un site internet local (Initiatives Vercors)
- A travers notre site Internet
- A travers le site Internet de la Mairie et parfois le journal Papier